



Tester vos connaissances en vaccination contre la COVID-19

CAS CLINIQUE no. 8 - M. Alain Proviste

1. Nom : _____
2. Prénom : _____
3. Matricule : _____
4. Titre d'emploi :
 ASI Infirmière Inhalothérapeute Autre profession, préciser : _____
5. Votre adresse courriel : _____

DESCRIPTION DU CAS CLINIQUE DE M. ALAIN PROVISTE :

Homme âgé de 65 ans.

À la demande de son hémato-oncologue, il se présente à la clinique de vaccination le 23 janvier 2023 pour recevoir une nouvelle dose de vaccin contre la COVID-19.

Il est atteint d'une leucémie lymphoïde chronique (LLC) nécessitant un suivi sanguin périodique. Il doit reprendre un traitement immunosuppresseur dans une semaine.

Infection à la COVID-19 le 2022-12-01 avec un test dépistage antigénique rapide (TDAR).

À ce jour, voici les informations recueillies dans SI-PMI:

- ✓ Comirnaty 30 ug 0,3 mL, le 2021-03-10
- ✓ Comirnaty 30 ug 0,3 mL, le 2021-04-15
- ✓ Comirnaty 30 ug 0,3 mL, le 2021-05-18
- ✓ Spikevax 50 ug 0,25 mL, le 2021-12-15
- ✓ Comirnaty 30 ug 0,3 mL, le 2022-04-01
- ✓ Comirnaty 30 ug 0,3 mL, le 2022-08-30

POUR LES DIX (10) QUESTIONS SUIVANTES, ENCERCLER LA BONNE RÉPONSE.

6. Est-ce que sa primovaccination contre la COVID-19 est complétée ?
 - a) Oui, il a reçu les 2 doses requises en respectant l'intervalle minimal
 - b) Oui, il a reçu les 3 doses requises en respectant l'intervalle minimal
 - c) Non
7. Est-ce que son calendrier régulier de vaccination contre la COVID-19 est complété ?
 - a) Oui, il a reçu un total de 2 doses et au moins une dose de rappel après le 15 août 2022
 - b) Oui, il a reçu un total de 3 doses et au moins une dose de rappel après le 15 août 2022
 - c) Non
8. M. Alain Proviste fait-il partie des personnes visées pour recevoir une autre dose de vaccin contre la COVID-19 dans le cadre de la campagne actuelle ?
 - a) Non, il a reçu sa dernière dose de rappel additionnelle le 30 août 2022 donc il est considéré adéquatement vacciné et protégé.

- b) Non, il n'est pas éligible car il a déjà fait une infection à la COVID-19.
 - c) Oui, il fait partie des personnes visées pour recevoir une dose de vaccin bivalent.
9. M. Alain Proviste vous demande s'il peut recevoir sa prochaine dose de vaccin contre la COVID-19 ce jour (le 23 janvier 2023). Quelle sera votre première recommandation selon les meilleures pratiques ?
- a) Certainement, puisqu'il en fait la demande et qu'il respecte les intervalles minimaux depuis la dernière dose de vaccin (3 mois) et de l'infection à la COVID-19.
 - b) Effectivement, car l'utilisateur a donné son consentement libre et éclairé après avoir été informé qu'il y a peu d'avantage à recevoir un vaccin dans un intervalle plus court et qu'il y a un risque accru d'effets secondaires.
 - c) Aucun vaccin à administrer, car l'intervalle recommandé depuis la dernière dose est de 6 mois ou plus et qu'il a fait l'infection à la COVID-19 récemment.
 - d) Il est informé qu'il est adéquatement vacciné et protégé présentement. Il est éligible à recevoir un vaccin bivalent en respectant un intervalle de 6 mois ou plus depuis la dernière dose afin que la réponse immunitaire soit optimale et que les réactions indésirables soient limitées.
5. Lors de votre évaluation, vous vous demandez quel est l'intervalle recommandé pour une dose de rappel additionnelle pour une personne immunodéprimée qui a fait la COVID-19 récemment ?
- a) 21 jours
 - b) 4 semaines
 - c) 8 semaines
 - d) 3 mois
 - e) 5 mois
6. M. Alain Proviste débutera un traitement immunosuppresseur dans une semaine. Peut-on utiliser l'intervalle minimale dans cette situation ?
- a) Oui, car il y a une circonstance exceptionnelle qui le justifie.
 - b) Non, car l'intervalle minimale est utilisé seulement pour corriger une erreur d'administration de vaccin
7. En lien avec l'utilisation de l'intervalle minimale, quelles seront vos interventions particulières ?
- a) La prescription médicale n'a pas préséance sur le protocole d'immunisation du Québec (PIQ).
 - b) Valider qu'il a bien compris les explications à l'effet qu'il y a peu d'avantage à être vacciné selon un intervalle plus court et qu'il y a un risque accru d'effets secondaires.
 - c) Obtenir son consentement libre et éclairé.
 - d) S'il accepte de se faire vacciner maintenant, rédiger une note explicative à son formulaire d'évaluation. S'il préfère attendre l'intervalle recommandé, rédiger une note au dossier « Note d'évolution ».
 - e) Toutes ces réponses.
8. M. Alain Proviste décide de recevoir sa dose de vaccin aujourd'hui. Sachant que tous les vaccins sont disponibles dans la clinique, quel vaccin contre la COVID-19 allez-vous lui offrir ?
- a) Comirnaty bivalent BA.4/BA.5, dose 0,3 mL
 - b) Spikevax bivalent BA.1, dose 0,5 mL
 - c) Spikevax bivalent BA.4/BA.5, dose 0,5 mL
9. En vous dirigeant vers la station de charge, vous vous demandez quel vaccin bivalent nécessite une dilution ?
- a) Comirnaty bivalent BA.4/BA.5 10 ug (5-11 ans)

- b) Comirnaty bivalent BA.4/BA.5 30 ug (12 ans et plus)
- c) Spikevax bivalent BA.1
- d) Spikevax bivalent BA.4/BA.5

10. Lors de la préparation d'une dose de vaccin à la station charge, quel énoncé est FAUX parmi les suivants?

- a) Je vérifie les BONS : bon vaccin, bonne préparation (dilution ou non), bonne dose, bon délai de conservation, bon étiquetage de la seringue
- b) Je dois vérifier au moins à trois reprises que j'ai le bon vaccin, soit : lire l'information sur la fiole à la sortie du frigo, identifier la seringue chargée avec la bonne étiquette et aussi au moment de choisir le numéro de lot (Gabarit) avant l'injection du vaccin à l'utilisateur.
- c) Je me réfère toujours à la couleur du bouchon sur la fiole.
- d) Je complète la feuille de suivi des doses du vaccin après chaque préparation d'une dose.

11. Lors de cette visite le 23 janvier 2023, y-a-t-il d'autre(s) vaccin(s) à recommander à M. Alain Proviste ?

- a) Non, aucun autre vaccin.
- b) Si non reçu, lui recommander le vaccin contre la grippe puisqu'il répond aux critères de gratuité (âge et condition médicale) dans le cadre de la campagne de vaccination 2022-2023.
- c) Si non reçu, lui recommander le vaccin contre la grippe puisqu'il répond aux critères de gratuité (âge et condition médicale) dans le cadre de la campagne de vaccination 2022-2023 ainsi que le vaccin **Pneumovax-23 0,5 mL IM** OU s'il l'a reçu il y a plus de 5 ans avant l'âge de 65 ans.
- d) Si non reçu, lui recommander seulement le vaccin **Pneumovax-23 0,5 mL IM** OU s'il l'a reçu il y a plus de 5 ans avant l'âge de 65 ans.

Nous vous remercions d'avoir complété le cas clinique de M. Alain Proviste.

Maintenant, il est possible de consulter le corrigé en consultant le document PDF joint.

*Élaboré par Solange Boucher, Rosanne Rioux, Maria-Rosaria Boggia & Alain Dubé
Direction de la vaccination au CISSS de Laval / Version 2023-01-17*